ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation université du Mans

Question écrite n° 24537

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la situation de l'université du Mans. Il y a quelques semaines, l'université a connu un mouvement étudiant et enseignant lié à l'absence d'un encadrement suffisant dans une de ses principales filières, la filière STAPS qui avec 1 000 étudiants compte vingt enseignants titulaires. En dix ans le nombre d'étudiants a été multiplié par trois alors que les moyens en postes d'enseignants n'ont augmenté que de trois. Certes plus de soixante intervenants complètent l'ensemble du service. Il n'empêche que les postes restent en nombre insuffisant et les conditions d'études insatisfaisantes. Le ratio d'enseignants/étudiants reste inférieur à celui d'autres filières comparables. 120 étudiants ont été inscrits en 1ère année de cette filière sous condition d'une mise à niveau, le fameux « oui si, de parcours sup » ce qui suppose un effort consenti par l'université. Deux postes d'enseignants ont été accordés par le rectorat pour faire face aux besoins à horizon de la rentrée 2020. Néanmoins un plan exceptionnel de recrutements d'enseignants chercheurs dans des disciplines académiques pouvant servir les besoins propres de la filière et ceux de l'ensemble des filières doit être envisagé pour soutenir des spécialités d'avenir. Elle avait signalé et sollicité le Gouvernement sur l'enjeu que représente l'accompagnement de plusieurs secteurs clefs de la recherche comme ceux des nouveaux matériaux, de l'acoustique, de l'automobile, des systèmes intelligents, des objets connectés dans leurs dimensions techniques et sociétales pour la ville du Mans et la région. Elle souhaite connaître les ambitions de l'État pour la formation supérieure, l'insertion professionnelle et la recherche portées par l'université du Mans et l'ensemble des territoires qu'elle irrigue.

Texte de la réponse

L'université du Mans bénéficie depuis plusieurs années d'un accompagnement soutenu de la part du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'université a notamment bénéficié entre 2014 et 2017 de la création de 60 emplois, notamment au titre de la convergence entre les établissements. Elle se place ainsi parmi les universités les mieux dotées en emplois nouveaux durant cette période. Une dotation pérenne de 200 000 € lui a en outre été allouée en 2017 au titre de la démographie étudiante. Depuis 2018, les financements supplémentaires au bénéfice des établissements d'enseignement supérieur s'inscrivent principalement dans la mise en œuvre de la loi n° 2018-166 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) publiée le 8 mars 2018. A ce titre, l'université du Mans a bénéficié d'une subvention pérenne de 392 500 € en année pleine, en contrepartie d'une augmentation durable des capacités d'accueil en 1ère année à hauteur de 157 places dont 97 places dans la filière STAPS. En 2019, le ministère a poursuivi son effort d'accompagnement en finançant des places en 2ème année pour accueillir les étudiants supplémentaires qui ont pu s'inscrire grâce aux augmentations de capacités d'accueil décidées en 2018. Au regard des étudiants inscrits en 1ère année STAPS à la rentrée 2018, 68 places en 2ème année de STAPS ont été financées pour l'année universitaire 2019-2020. A ce titre, une dotation pérenne de 205 120 € en année pleine a été allouée à l'université du Mans. De plus, une dotation de 255 780 € lui a été accordée afin de déployer des parcours et dispositifs d'accompagnement « oui si » au bénéfice notamment des étudiants en 1ère année de licence STAPS. En outre, l'université du Mans a

bénéficié d'un soutien pérenne du ministère à hauteur de 200 000 € afin de sécuriser sa trajectoire pluriannuelle de retour à l'équilibre budgétaire. Au total, ce sont plus d'1,1 M€ de crédits pérennes qui ont été attribués à l'université du Mans au titre des dispositifs de ladite loi. Des crédits sont également prévus sur la période 2018 à 2022 à hauteur de 2,6 M€ pour financer les projets d'investissement portés par l'université dans ses équipements sportifs. Cet accompagnement témoigne de la reconnaissance par le ministère des efforts réalisés par l'université du Mans pour l'accueil et la réussite de ses étudiants, et de l'attention qu'il continuera de porter à ces enjeux, notamment dans le cadre de l'attribution des moyens nouveaux prévus pour 2020 au titre de la loi ORE.

Données clés

Auteur : Mme Marietta Karamanli
Circonscription : Sarthe (2e circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24537
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation
Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 novembre 2019, page 10062
Réponse publiée au JO le : 6 octobre 2020, page 6886